

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20150611-2015_B260-DE
Date de télétransmission : 17/06/2015
Date de réception préfecture : 17/06/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 JUIN 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B260

OBJET : Développement économique et emploi - Emploi et formation - Attribution de subventions aux Bureaux Municipaux de l'Emploi (BME) des communes pour les actions de collaboration dans le cadre du PLIE du Pays d'Aix

Le 11 juin 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Château de Cadarache (Saint-Paul-lez-Durance), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 5 juin 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren – FREGÉAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue, donne pouvoir à MALLIE Richard – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil, donne pouvoir à LEGIER Michel

Excusé(e)s :

BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne

Monsieur Michel BOULAN donne lecture du rapport ci-joint.

05_3_03

BUREAU DU 11 JUIN 2015

Rapporteur : Michel BOULAN

Politique publique : Développement économique et emploi

Thématique : Emploi et formation

Objet : Attribution de subventions aux Bureaux Municipaux de l'Emploi (BME) des communes pour les actions de collaboration dans le cadre du PLIE du Pays d'Aix

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Les Bureaux Municipaux de l'Emploi jouent un rôle relais dans le déploiement de la compétence Insertion d'un public en difficulté sur le territoire communautaire. Dans le cadre de leur rôle d'accueil et de prescription des publics vers le dispositif PLIE et compte tenu des moyens mobilisés, la Communauté du Pays d'Aix apporte un soutien financier.

Le présent rapport concerne le soutien à 7 Bureaux Municipaux pour l'Emploi, pour les communes de Bouc-Bel-Air, Eguilles, Lambesc, Meyreuil, Rognes, Venelles, Vitrolles, pour un montant total de 58.900 €.

Exposé des motifs :

L'engagement de la Communauté du Pays d'Aix dans la lutte contre les exclusions, à travers le PLIE, nécessite une forte collaboration des acteurs locaux afin que les personnes ciblées par son action puissent en bénéficier.

En effet, le travail de repérage des participants, mené à l'occasion de l'accueil et de l'orientation du public est essentiel. La qualité de la prescription est une condition à la réalisation des objectifs poursuivis dans le cadre du PLIE.

Cela nécessite de donner des moyens de fonctionnement appropriés aux structures qui sont en capacité d'assurer cette fonction. Les 24 Bureaux Municipaux de l'Emploi représentent une opportunité pour agir au plus près de nos populations et remplir efficacement ce rôle de prescripteur du PLIE.

En retour de l'aide communautaire, les BME acceptent le principe :

- d'une participation active des agents aux réunions territoriales du dispositif,
- de l'accueil et du travail en binôme avec les accompagnateurs à l'emploi de leur territoire pour diagnostiquer les difficultés des publics et l'opportunité d'une orientation, et accomplir leur travail de suivi, ainsi que des services directs pour les bénéficiaires dans leur recherche d'emploi.

Des informations collectives au bénéfice des agents des BME et des actions collectives de mise en relation directe avec des employeurs sont organisées avec le Service Public de l'Emploi. Ainsi, une nouvelle offre de service a-t-elle été développée à partir de ces structures de proximité, en complément du suivi réalisé par les accompagnateurs à l'emploi du PLIE.

Chaque BME peut prétendre à une aide forfaitaire de **2.000 €**, qui peut être revue à la hausse en fonction de l'ampleur des moyens engagés .

Sont ainsi pris en compte :

- **Le BME de la commune de Bouc-Bel-Air (10.000 €)** pour :
 - la mise à disposition du public d'un Atelier de Recherche d'Emploi (documentation, offres d'emploi, informatique, aides diverses),
 - l'organisation de 2 salons et de 5 petits-déjeuners à thème,
 - la mise en œuvre de l'action « pass'permis » : prise en charge maximale, après prescription d'un référent emploi, de la moitié du coût du permis pour des publics porteurs d'un projet professionnel cohérent,
 - la gestion, sous couvert de l'association EGEE, d'un Relais Auto-Entrepreneurs communautaire (espace de travail, d'information, d'accompagnement et de suivi).

- **Le BME de la commune d'Eguilles (3.000 €)** pour l'organisation du « Salon de l'Orienteation et de la Reconversion Professionnelle » en partenariat avec Pôle Emploi, la mission locale du Pays d'Aix et le PLIE. Cette opération constitue un temps fort basé sur une rencontre entre les demandeurs d'emploi et les différents organismes d'orientation et de reconversion professionnelle du territoire.

- **Le BME de la commune de Lambesc (3.000 €)** pour l'organisation d'un forum emploi destiné à rapprocher les demandeurs d'emploi avec les offres d'emploi disponibles sur le territoire.
- **Le BME de la commune de Rognes (3.000 €)** pour le renouvellement de son action « Atouts Emploi ». L'objectif est de consacrer une journée aux démarches administratives du demandeur d'emploi dans sa recherche d'emploi, telles que la lettre de motivation, la rédaction de CV, préparation aux entretiens d'embauche, ...
- **Le BME de la commune de Venelles (3.500 €)** pour l'organisation de sessions dynamiques emploi, de la semaine consacrée à la sécurité et à la protection, du salon avec les entreprises venelloises susceptibles de procéder à des recrutements.
- **Le BME de la commune de Vitrolles (30.000 €)** d'une part pour son action dédiée au développement de la création d'entreprise bénéficiant à des participants du PLIE, d'autre part, pour l'organisation de manifestations, telle que celle portée par le CIRFA et enfin le deuxième forum généraliste « Emploi Dynamics » qui aura lieu en Octobre/ Novembre prochain.

Afin de permettre le versement des subventions, il sera préalablement demandé à chaque commune de délibérer, afin d'autoriser la signature et la mise en œuvre d'une convention de partenariat avec la CPA dans le cadre du PLIE.

Cette collaboration dans le cadre du PLIE nécessite également une bonne connaissance des problématiques de ce public, ainsi que le déploiement de services adaptés à leur recherche d'emploi et préalablement à leur orientation professionnelle.

C'est pourquoi, désireux d'optimiser les compétences de leur agents dans ces domaines, 4 BME souhaitent s'abonner ou renouveler leurs abonnements aux logiciels «PASS'AVENIR» (logiciel de travail sur le projet professionnel) et « TRANSFERENCE » (logiciel sur l'analyse et le transfert de compétences). Ces outils permettent de répondre aux besoins d'un public en quête d'un projet professionnel ou d'une reconversion nécessaire à son insertion et d'optimiser la qualité des services de proximité proposés par ces Bureaux Municipaux de l'Emploi à la population locale.

Le coût de ces abonnements s'élève à 1.100 € par BME soit un montant total de 4.400 €.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014, modifiée, déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'approuver l'attribution des subventions aux associations, aux personnes morales (privées ou publiques) et personnes physiques et, le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150.000 € ;

VU l'avis de la Commission Développement Économique et Emploi du 28 mai 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement des subventions détaillées dans le tableau ci-dessous pour un montant total de 58.900 € ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération ;
- **DIRE** que les dépenses en résultant, pour un montant total de 58.900 €, seront imputées sur la ligne budgétaire 90-657341 (service 8), qui présente les disponibilités suffisantes ;
- **DIRE** que ces subventions, quel qu'en soit le montant, feront l'objet d'un seul versement.

Bénéficiaire	Subvention de fonctionnement proposée en 2015	Abonnement « Pass'Avenir » et « Transférance »	Total subvention
BOUC BEL AIR	10.000 €		10.000 €
EGUILLES	3.000 €	1.100 €	4.100 €
LAMBESC	3.000 €	1.100 €	4.100 €
MEYREUIL	2.000 €		2.000 €
ROGNES	3.000 €	1.100 €	4.100 €
VENELLES	3.500 €		3.500 €
VITROLLES	30.000 €	1.100 €	31.100 €
TOTAL	54.500 €	4.400 €	58.900 €

2015_B260

OBJET : Développement économique et emploi - Emploi et formation - Attribution de subventions aux Bureaux Municipaux de l'Emploi (BME) des communes pour les actions de collaboration dans le cadre du PLIE du Pays d'Aix

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014 modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



16 JUIN 2015